

Mardi 28 avril, le 1er ministre a annoncé devant l'Assemblée Nationale les mesures de déconfinement, précisées en partie pour l'éducation nationale par son ministre le 29.

Macron, Philippe, Blanquer : les annonces se succèdent, parfois se contredisent, illustrant pour qui en douterait encore l'amateurisme de nos dirigeants dans la gestion de cette crise. Qui croire ? Pas

étonnant que dans ce contexte, l'opinion n'ait plus confiance en l'exécutif.

In fine, ce sont une fois de plus les travailleurs-euses et leurs familles qui font les frais d'une telle gestion.

On fait le point sur la situation. Mais pour la CGT Enseignement Privé, les choses sont claires : on ne joue pas avec la santé !



Les annonces des 28 et 29 avril :

➔ Le 7 mai, le gouvernement fait le point et étudie les indicateurs pour lever ou non le confinement le 11

Si le confinement est levé :

- ➔ Le 11 mai, reprise pour les enseignants. Le 12 pour les écoliers, sur la base du volontariat
- ➔ Le 18 mai, reprise des 6^{ème} et 5^{ème}.
- ➔ Fin mai, décision de rouvrir ou non les lycées, en commençant par les lycées professionnels.
- ➔ Maintien de l'oral de bac de français
- ➔ Déconfinement suivant la couleur (rouge ou verte) du département.
- ➔ Des groupes avec des effectifs inférieurs à 15.
- ➔ Un cadre sanitaire et pédagogique sera transmis via un protocole national qui doit paraître le 1er mai, cadre de référence mais avec de la souplesse localement...
- ➔ Retour des colonies de vacances pour des « vacances apprenantes », sur la base du volontariat
- ➔ Masque obligatoire pour enseignant-es et les collégien-nés.
- ➔ Pour les personnels à risque, maintien du télétravail, comme pour les élèves non cités plus haut.

Conseil scientifique : un désaveu inédit pour la politique du gouvernement

Le Conseil scientifique a été mis en place pour éclairer le gouvernement dans ses décisions. A intervalles réguliers, des avis ont été publiés (voir le site du ministère des solidarités et de la santé). Le dernier avis, datant du 20 avril et rendu public le 25 est on ne peut plus clair:

« Les populations de moins de 25 ans

En l'état actuel des connaissances au plan épidémique, le risque de formes graves est faible dans cette population. Le risque de contagiosité individuelle chez les jeunes enfants est incertain, mais paraît faible. A l'inverse, le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, la Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre. »

Et pourtant, dans une note du 24 avril, « Le Conseil scientifique a pris acte de la décision politique de réouverture prudente et progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai prenant en compte les enjeux sanitaires mais aussi sociétaux et économiques. »

Traduction: l'économie ne peut plus attendre, il ne faut pas se laisser distancer par les autres pays qui ont repris leur activité !

Et c'est ainsi que le Conseil scientifique égrène des mesures sanitaires pour une sortie progressive du confinement.

Mais « en prenant acte » le Conseil scientifique affiche clairement son désaccord et indique aux politiques qu'ils se trompent...



Suite à l'allocution du Président de la République du 13 avril annonçant un déconfinement pour le 11 mai, Jean-Michel Blanquer annonçait de son côté un calendrier assez précis, avec les niveaux concernés par la reprise. D'où a bien pu sortir cette date? Nul ne sait. Mais depuis, c'est annonce, contre annonce... Plus personne ne sait réellement à quoi s'en tenir, entretenant un climat d'inquiétude générale. Le ministre est-il seulement au courant des décisions qui se prennent à l'Élysée et à Matignon ?

BLANQUER SONNE LA RENTRÉE DES CLASSES



L'École n'est pas une garderie !

Il serait temps que ce gouvernement cesse de se moquer des personnels, des familles et de l'ensemble de la population. Seuls les enfants de moins de 14 ans sont censés reprendre le chemin de l'école en mai. Il est donc évident que l'unique priorité qui guide les choix de réouverture des écoles, mais aussi des crèches, est de permettre la garde d'enfants pour favoriser la reprise du travail des parents.

En revanche, le Premier ministre n'a livré quasiment aucune information sur les moyens permettant cette réouverture sans mettre en danger les élèves, leurs familles, les personnels et sans provoquer une seconde vague de l'épidémie.

On sait seulement que les personnels et les collégien·nes recevraient des masques, mais a priori grands publics et sans savoir combien.

Quant à la limite de 15 élèves par classe, elle est trop élevée pour assurer la moindre sécurité sanitaire, alors que la limite est de 10 élèves pour l'accueil des enfants de personnels soignants.

Pour le reste le Premier ministre semble renvoyer au local et aux personnels la responsabilité de la mise en oeuvre d'une reprise dans des conditions sanitaires acceptables, ce qui pourrait engager leur responsabilité.

La lutte contre les inégalités, un faux argument... bien utile au ministre

Pour justifier une réouverture des écoles et établissements, le gouvernement met en avant la lutte contre les inégalités, qui se sont creusées durant la période de confinement.

Nous rappelons toutefois au ministre que ce sont les réformes successives qui ont conduit, initialement et principalement, à creuser ces inégalités. Si nous savons les difficultés rencontrées par les collègues dans le cadre du télétravail pour (tenter de) maintenir un lien avec leurs élèves, ce ne sont pas les cours de juin qui vont rattraper les décrocheurs ou permettre aux familles un meilleur équipement informatique, une meilleure connexion Internet...

Et dans la période que nous vivons, l'école comme lieu de vie, de lien social, de protection (notamment dans les cas de violence familiale) pour les jeunes prend tout son sens.

A condition que cette école en ait les moyens.

Déconfinement : où, quand, comment ?

Il est très difficile d'avoir une même réponse sur tout le territoire tant la situation est différente d'un département à l'autre, d'un établissement à l'autre, lorsque les élèves viennent à pied, quand ils sont serrés dans des bus bondés, quand on peut à peine circuler entre les tables ou qu'on fait des kilomètres dans la classe...

Certain·es collègues souhaitent retourner dans leur établissement et reprendre en présentiel lorsque l'organisation mise en place est satisfaisante. Pour d'autres encore « fragile » ou vivant avec une « personne fragile », ou avec des enfants qui ne seront pas à l'école, la question ne se pose pas, le télétravail s'impose.

Alors, que fait-on ? Reprendre... pour qui, pour quoi, comment ? Il n'est pas question de cumuler présentiel et distanciel pour une même classe. Le personnel OGEC ne doit pas non plus connaître une surcharge de travail.

Nous rappelons nos exigences :

- la consultation des représentant·es du personnel et des équipes,
- le respect des conditions sanitaires selon le protocole à venir, qui doit nous être précisé par écrit (désinfection, masque, gel hydroalcoolique),
- le respect des distanciations physiques dans l'établissement et aux alentours,
- l'adaptation de l'accueil des élèves à la capacité de l'établissement (couloir, classe, cour). Le nombre de 10 élèves au primaire, 15 élèves en secondaire doit pouvoir être modulé selon l'établissement.
- la possibilité de continuer en télétravail

Ne laissons pas d'autres décider pour nous : c'est le moment du collectif, c'est le moment de faire des réunions d'équipes, notamment dans le 1^{er} degré ou des assemblées générales, en visio !

Et ailleurs en Europe ?

Quels sont les choix opérés dans les autres pays européens? En cas de déconfinement trop rapide, l'OMS alerte sur « le risque de résurgence du Covid-19 ». Certains pays ont fait le choix d'une reprise par étapes, se heurtant assez souvent aux réticences des parents et enseignant-es; d'autres ont préféré acter une reprise en septembre.

En Suède, c'est simple, il n'y a jamais eu de fermeture d'école. C'est le Danemark qui a réouvert le premier les crèches, écoles maternelles et primaires le 15 avril, mais faute de place en classe pour assurer la distanciation physique, tous les élèves n'ont pas pu reprendre. La Norvège a réouvert le 20 avril les crèches et maternelles, puis une semaine après ce sont les enfants de 6 à 10 ans qui ont repris, dans des classes à 15. En République Tchèque, ce sera courant mai, comme en Autriche (d'abord sur la base du volontariat).

En Belgique, le 4 mai pour une partie des primaires, le 18 mai pour les autres écoliers et les lycéens, avec des règles strictes (10 par classe, 2 jours par semaine, masque obligatoire, 4 m² par élève et 8 m² par prof). Aux Pays-Bas, les primaires reprennent le 11 mai, les collégiens et lycéens le 2 juin (à temps partiel et effectifs limités). L'Allemagne réouvre la plupart de ses écoles primaires et collèges le 4 mai (selon décision des Länders). Les roumains reprendront le 1er juin. Pour l'Italie, l'Espagne, le Portugal pas de réouverture d'ici la fin de l'année scolaire. Enfin, au Royaume-Uni, aucune date n'est à l'heure actuelle prévue.



Droit de retrait, on fait le point...

En cas de danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, le salarié est en droit de suspendre son activité après avoir avisé l'employeur de ce danger (art. L. 4131-1 du Code du travail). Le ministère de la Fonction Publique (et le MEN) ont anticipé son utilisation par les agents et s'estiment autorisés à rejeter tout droit de retrait à partir du moment où les chefs d'établissement ont respecté « les prescriptions des autorités sanitaires » (le Ministère de la Santé ou les ARS). De manière générale, depuis la pandémie de H1N1, le droit a considérablement réduit les possibilités d'exercice du droit de retrait dans le cas d'épidémies. Le risque de sanctions par notre hiérarchie est donc ici à prendre en considération : le droit de retrait n'aura de sens que s'il est exercé collectivement. D'où l'intérêt d'un accompagnement par un syndicat ou des représentant-es du personnel et d'une démarche concertée avec l'ensemble des collègues de l'établissement.

Responsabilité pénale ?

En théorie, notre responsabilité pénale en cas de contamination d'un élève pourrait être mise en cause, mais seulement si nous n'avons pas suivi les consignes de sécurité et d'hygiène mises en place dans l'établissement, ou si nous n'avons pas alerté notre hiérarchie en cas de manquement aux règles prescrites par les autorités sanitaires. Sans parler du fait qu'il faudrait prouver que c'est précisément sous notre surveillance que la contamination aurait eu lieu...

Le monde d'après !

À l'instar de la majorité des organisations syndicales, la CGT Enseignement privé déplore que le gouvernement n'ait pas suivi les recommandations du Conseil Scientifique. La reprise en septembre aurait réglé bon nombre de problématiques que vont rencontrer les collègues avec des conditions sanitaires très difficiles, voire impossible à mettre en place, que ce soit pour les personnels, les élèves ou leurs familles.

Les exigences sanitaires sont légitimes. Mais leur simple édicition ne peut suffire et laisser penser que la situation sera sous contrôle dans les établissements dès la mi-mai.

Dès maintenant, nous devons réfléchir aux mois et aux années qui viennent, lorsque le Covid-19 sera devenu un mauvais souvenir. Penser à la société que nous voulons construire dans... le monde d'après.

Il sera de notre responsabilité collective d'exiger que les pouvoirs publics prennent des décisions qui protègent les populations en investissant à la hauteur des enjeux, notamment dans la santé, l'éducation, l'accompagnement et la protection des personnes fragiles ainsi que dans l'environnement.

Ce monde dans lequel la recherche du profit conduit aux dérives que nous connaissons, nous n'en voulons plus. Nous ne voulons plus laisser s'installer des politiques et les décisions liberticides.

A nous, très vite, de construire un avenir meilleur !

